Chronique scolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **52 (1923)**

Heft 13

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

20 octobre. — V. Poucel : Loti, l'amour et la mort. — J. Boubée : L'Eglise et l'Etat au Pérou. — P. Guilloux : Ruskin et la société moderne. — H. du Passage : Chronique de sociologie. — L. de Mondadon : L'art poétique de Ronsard. — P. Laurus : Le charme de la Hollande. — Revue des Livres.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Neuchâtel. — La Société pédagogique neuchâteloise a soumis au Département de l'Instruction publique quelques desiderata au sujet de la formation des maîtres primaires, dont voici l'un ou l'autre : « Les études pédagogiques tendront à une culture générale plus étendue, notamment dans le domaine de la philosophie et dans celui des sciences de l'éducation ; elles auront une durée de quatre ans ; elles auront un caractère nettement professionnel au cours des deux dernières années. Une école d'application avec tous les degrés sera annexée à l'Ecole normale. Le corps enseignant doit être en mesure de donner tous les cours de l'enseignement primaire, ce qui n'exclut pas le maintien ou même l'introduction du système des maîtres spéciaux dans les localités qui en reconnaîtront la nécessité. — L'enseignement, étant une carrière beaucoup plus pénible qu'on le croit communément, exige une très bonne santé ; aussi les candidats, à leur entrée à l'Ecole normale, seront soumis à un examen médical confié à un médecin officiel. L'Ecole normale doit avoir un caractère purement professionnel ; elle n'acceptera donc que les élèves qui se destinent à l'enseignement public ; chacun d'eux devra pouvoir obtenir un poste à l'issue de ses études. Un examen d'admission sera institué de telle façon qu'on ne recrutera que le nombre de candidats exigé par les besoins de l'enseignement. »

Nominations. — Le Conseil d'Etat a procédé aux nominations suivantes, durant la période du 20 septembre au 25 octobre 1923 : M. Bernard Rappo, à Cormondes, maître à l'école régionale de Guin ; M. Pierre Aeby, à Hauterive, maître à l'école régionale de Cormondes ; M. Auguste Dubey, à Montborget, instituteur à l'école des garçons de Corminbœuf ; M. Jules Musy, à Semsales, instituteur à l'école des garçons de Marly ; Mlle Germaine Piller, à Fribourg, institutrice aux écoles primaires de cette ville ; Mlle Clémentine Guérig, de Fribourg, institutrice à l'école des filles de Matran ; M. Eugène Corpataux, à Tinterin, instituteur à l'école supérieure mixte de la Lichtena (Planfayon) ; M. Arnold Stritt, à Saint-Ours, instituteur à l'école moyenne des garçons de Saint-Antoine ; Mlle Marcelle Blanc, de Bulle, institutrice aux écoles primaires de cette ville ; M. Gabriel Barras, à Posieux, instituteur à l'école mixte de Corbières ; M. Marius Vaucher, à Rueyres-Saint-Laurent, instituteur à l'école

des garçons d'Enney ; M. Paul Roulin, à Aumont, instituteur à l'école des garçons de Courtepin ; M. Walther Hertig, à Lourtens, instituteur à l'école mixte de cette localité ; Mlle Bertha Lambert, à Dompierre, institutrice à l'école des filles de Chavannes-les-Forts ; Mlle Adèle Pasquier, à Fribourg, institutrice à l'école des filles de Vuisternens-devant-Romont ; M. Ernest Bourqui, à Nuvilly, instituteur à l'école mixte de Font ; Mlle Albertine Sapin, à Cheiry, institutrice à l'école des filles de Dompierre ; Mlle Cécile Zwick, de Fribourg, institutrice à l'école mixte de Besencens ; M. Maxime Brunisholz, à Enney, instituteur à l'école mixte de Saint-Martin ; M. Théophile Schneuwly, à Villarsiviriaux, instituteur aux écoles primaires de Semsales.

Examens de renouvellement du brevet de capacité. — A la suite des récents examens, la commission cantonale des études, dans sa séance du 12 octobre, a décerné le certificat d'aptitude pédagogique aux instituteurs suivants : MM. Camille Bugnon, à Forel ; Léon Monney, à Ecuvillens ; Paul Mossu, à Prez-vers-Noréaz ; Georges Aeby, à Fribourg ; Pius Auderset, à Cordast ; Emile Felder, à Brunisried ; Mlles Marcelle Blanc, à Bulle ; Zélie Hayoz, à Fribourg ; Jeanne Remy, à Bulle ; Mme Lydia Forster-Brugger, à Dirlaret.

Ont été renouvelés pour une période de quatre ou trois ans les brevets de MM. Maxime Andrey, à Avry-devant-Pont ; Jean Both, à Châtel-Saint-Denis ; Jean-Louis Droux, à Saint-Martin ; Fernand Eggerswyler, à Grolley ; Frédéric Gachoud, à La Corbaz ; Paul Gumy, à Autafond ; Henri Helfer, à Ménières ; Alphonse Karth, à Villaraboud ; Auguste Ody, à Prayoud (Châtel-Saint-Denis) ; Elie Perritaz, à Cheiry ; Jules Python, à Hennens ; Cyprien Sudan, à Villarepos ; Louis Sudan, à Matran ; Gustave Tinguely, à Villarsel-le-Gibloux ; Léon Wicht, à Barberêche ; Albert Forster, à Dirlaret ; Pius Lehmann, à Schmitten ; Jacob Mœri, à Galmiz ; Félix Schneider, à Dirlaret ; Mlles Marguerite Alber, à Fribourg ; Charlotte Boschung, à Vuadens ; Thérèse Cottet, à Granges (Veveyse) ; Mmes Blandine Donzallaz, à Neyruz ; Simone Favre, à La Tour-de-Trême ; Julienne Nissille, à Broc ; Mlles Madeleine Pasquier, à Bulle ; Caroline Grau, à Ried ; Thérèse Wicky, à Fribourg.

Textes d'auteurs à l'étude pour les examens du brevet en 1924

La Direction de l'Instruction publique fait connaître que la commission des études a choisi les œuvres suivantes d'auteurs classiques, sur lesquelles les candidats aux épreuves de *1924*, pour l'obtention et le renouvellement du brevet primaire, seront appelés à donner une appréciation raisonnée :